

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_46
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

**Direction en charge : Pôle Communication, Culture, Evènementiel,
Protocole, prospection commerciale, démocratie locale et citoyenne
Service en charge : Culture Animations**

**OBJET : NOEL DES SOLIDARITES 2025 – Reversement de l'ensemble
de la billetterie aux Associations Caritatives de Firminy : Secours
Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge et au CCAS pour les
Restos du Cœur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L2121-29 et L2541-12, alinéa 10 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant l'édition 2025 de l'opération « Noël des Solidarités », avec le concert « TRIO CANAILLES » de TMP PRODUCTIONS, qui s'est déroulé le dimanche 7 décembre 2025,

Considérant que la municipalité a décidé de reverser la totalité de la recette, soit 3 284,00 € aux associations caritatives de Firminy qui organisent l'aide alimentaire (Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge et CCAS pour les Restos du Cœur) afin de contribuer à l'effort de solidarité en faveur des personnes démunies.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le reversement de la somme de :
 - o 821.00€ au Secours Populaire,
 - o 821.00€ au Secours Catholique,
 - o 821.00€ à la Croix Rouge,
 - o 821.00€ aux Restos du Cœur,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_46
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le reversement de la somme de :
 - o 821.00€ au Secours Populaire,
 - o 821.00€ au Secours Catholique,
 - o 821.00€ à la Croix Rouge,
 - o 821.00€ aux Restos du Cœur,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET

Le Maire,

Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03/02/26
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_46
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

NOEL DES SOLIDARITES 2025 – Reversement de l'ensemble de la billetterie aux Associations Caritatives de Firminy : Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge et au CCAS pour les Restos du Cœur

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	25
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33